

En collaboration avec

Notaire salariée
Elisabeth RICHARD-BELAN

Notaires assistants
Christelle ROUDAUT
Muriel TURMEL

Service formalités
Estelle GAUDIN

Comptabilité
Chrystel CHAUVEL

Négociation
Franck DOUESNARD

Hôte d'accueil
Dylan MARRE

1, rue de la Fontaine
Place Carrick-on-Shannon
CS 41747
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Tel : 02.99.83.75.10

menger.bellec@notaires.fr

Service Négociation
Tél : 02.99.83.09.75

Successeur de
M^{es} Jean-Jacques GUEGAU
Anne DUPONT-HAMON
et Jacques HAMON

RENSEIGNEMENTS OUVERTURE DE DOSSIER VENTE (ACQUEREUR)

Etat civil

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Adresse

Profession

Situation matrimoniale (marié, divorcé, pacsé, célibataire)

Au besoin fournir justificatifs (date et lieu de pacs, convention de pacs, date et lieu de mariage, contrat de mariage)

Nationalité

Téléphone

Mail

Quote part d'acquisition

Allez-vous financer votre achat avec des fonds personnels ?

Si oui existera-t-il une disparité dans votre investissement ? si oui pensez à nous transmettre les éléments.

Si vous êtes sous un régime de communauté, votre investissement se fera-t-il, pour partie, avec des fonds reçus par donation, succession ou ayant été détenus avant le mariage ?

Adresse du bien acheté

Prix

Prix sur lequel vous vous êtes accordés

Indemnité d'immobilisation

Avez-vous envisagé avec votre vendeur, le montant demandé à ce titre ?

Pour information : l'indemnité d'immobilisation est de 10%, à verser dans les 10 jours de la signature de la promesse de vente.

Cela dit vous pouvez convenir d'un versement moindre (par exemple 5%).



Site Internet : <https://menger-bellec.notaires.fr/>

ETUDE 35097
RIB (IBAN) FR43 4003 1000 0100 0016 1271 U60 (BIC CDCG FR PP)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Si le dossier ne va pas jusqu'au bout du fait de l'acquéreur (par exemple : change d'avis après la purge du délais de rétractation) il devra verser le complément au vendeur.

Si le dossier ne va pas jusqu'au bout car une des conditions suspensives n'est pas levée, cette somme sera restituée à l'acquéreur.

Conditions suspensives

Quelles sont les conditions suspensives que vous souhaiteriez voire apparaitre au contrat préalable ?

- *Condition de financement ? si oui*
Quel (s) organisme (s) sollicitez-vous
Quel sera le montant maximum emprunté
Quelle durée maximum envisagez-vous
Quel taux d'intérêt maximum (hors assurance) envisagez-vous
En quels délais pensez-vous, raisonnablement, obtenir une offre
- *Condition de vendre votre résidence principale ou autre ?*
Attention cette condition ne peut être envisagée que si un contrat préalable a déjà été régularisé, donc il faudra en fournir justificatif.
- *Autre condition suspensive*
Comme par exemple que le vendeur effectue quelques travaux sur le bien (dans ce cas définir les travaux et dire qui devra les faire) **et ce avant la signature de l'acte définitif**
Ou autre

Autre particularité

Avez d'autres points que vous souhaiteriez voire apparaître dans le contrat préalable ?

Délai de régularisation

Quel délai souhaiteriez-vous pour la régularisation de l'acte

Remarque : pensez à contacter l'étude dès la réception de votre offre de prêt.

Fait à

Le

PS : ce document est nous retourner complété avec les documents demandés